

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 22/09/2022 à 20H30

Le 22 septembre 2022, les membres du conseil municipal, convoqués le 19 septembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Maire.

Présents : MM. Sébastien DOLÉ, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Thierry BERTRAND, Mickaël MIMIN, Christophe MACQUART, Mmes Adeline HÉNIN et Aurélie RODRIGUES DA CRUZ. (8)

Absents excusés : Stéphane VISNEUX (pouvoir donné à M. BERTRAND) et Romain LEVECQUE (pouvoir donné à M. DOLÉ) (2)

Absent : -

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Quorum : 6 atteint

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Choix des bénéficiaires de l'allocation chauffage sur proposition du CCAS
- Points par commissions
- Changement règlement affouage
- Proposition de vente des parcelles 2, 23, 24 et 25 à la coupe
- Proposition de rachat de terrain d'un particulier
- Proposition de marquage au sol groupé avec le département et plusieurs communes
- Devis de réfection chemin de Bligny
- Délibération modificative du Budget principal
- Questions diverses

Clôture de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022, adressé à tous les membres du conseil municipal avec la convocation au conseil de ce jour, est approuvé à l'unanimité.

Point information du Conseil Municipal

Monsieur DOLÉ souhaite faire part au Conseil des différents événements qui ont eu lieu et décisions qui ont dues être prises entre deux séances dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire, notamment :

- La rentrée des classes 2022/2023 s'est bien déroulée. Mmes Colette Macquart et Angélique LECAS du Grand Reims étaient présentes.
- Une réunion publique sur le Transport à la Demande (TAD) a eu lieu au foyer rural pour présenter ce nouveau service et faire un point sur son développement après 4 mois d'expérimentation. Il doit encore évoluer et ouvrira d'autres journées à destination de Reims à partir de la Toussaint.
- Un incendie s'est déclaré courant juillet sur une habitation de la commune. Au vu des dommages, un arrêté de mise en sécurité a dû être pris par la Mairie. Celui-ci sera levé dès réception du rapport positif de l'expert.
- Une présentation sur le chauffage du bâtiment Mairie/écoles/logements a eu lieu début septembre. Des solutions ont été apportées par la société DALKIA, portant notamment sur un chauffage au biogaz. La commission attend d'autres propositions.
- Le tracteur tondeuse a été acheté. Certains membres du Conseil regrettent qu'une reprise de l'ancien matériel n'ai pas été étudiée et demande ce qu'il va en advenir. En réponse, l'ancienne tondeuse va être récupérée et sera mise en vente. Il est précisé que le vote d'achat du nouveau matériel émanait du conseil municipal dans le respect des pouvoirs donnés par les absents excusés.

Allocations chauffage

Le CCAS de Chaumuzy présente une liste de bénéficiaires du legs pour le versement d'une allocation chauffage de 100 € selon la volonté des époux FAROUX.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité ; l'allocation sera versée à :

- Geneviève BENOIT
- René GILLERY
- Paul LACHAUD
- Lucette SALMON
- Jeannine VALLÉE

Délibération 2022/09-01

Point par commissions

Budget :

- M. le Maire souhaite connaître la position du Conseil quant aux investissements du Legs. L'ensemble des membres souhaitent réinvestir la globalité des crédits disponibles. Il demande des précisions sur le projet de micro-crèche. M. DOLÉ explique que le porteur de projet a bien avancé sur ce dossier et propose de mettre en place un RDV avec le conseil municipal au complet afin que le Conseil puisse trancher sur l'investissement envisagé.

Il est précisé que : le Conseil souhaite tenir compte de l'aspect financier mais également des services à proposer à la collectivité. Les modes de garde des enfants font l'objet de demande récurrentes en mairie. L'assistante maternelle a été impliquée dès les premières démarches afin de connaître son ressenti. De son point de vue, la création d'une micro-crèche sur la commune ne mettrait pas son activité en péril et serait même profitable à la commune et aux enfants.

L'unanimité est pour rencontrer le porteur de projet rapidement. Une date est arrêtée le jeudi 6 octobre 2022.

- Une délibération modificative de budget doit être prise pour le règlement de la facture du tracteur tondeuse. Les crédits sont provisionnés sur la ligne de voirie et non sur le matériel. Les crédits ouverts sur l'opération 121, chapitre 23 seront reportés sur l'opération 150, Chapitre 21. Le Conseil approuve à 6 voix pour, 2 contre, 2 abstentions. Délibération 2022/09-02.

Urbanisme :

- Plusieurs permis de construire ont été déposés rue de Nappes et rue Salmon. Certains sont déjà accordés. Il est rappelé que seuls les dossiers dont l'instruction est terminée sont consultables.
- Les travaux rue de Nappes se poursuivront à partir du 12/10. ENEDIS a déjà organisé une réunion de piquetage. Les demandes de la Mairie ont été prises en compte (maintien de la circulation, remise en état de la voirie après travaux...)
- Les travaux de la mairie (porte et clocher) doivent reprendre rapidement.

Voies et Chemins & Bois et Chasse :

- La commission bois s'est réunie à plusieurs reprises dans l'été (25/07, 25/08 et 19/09) pour constater l'état des chemins, de la forêt, la chasse...
- Agrainage : une convention a été régularisée avec la chasse, avec les membres de la commission présents à la dernière commission. Elle va être retournée à l'ONF et à la fédération.
- Affouage 22/23 : le règlement doit être revu. Délibération 2022/09-03
 - La commission propose de passer le stère à 10€ au lieu de 7 actuellement. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité.
 - La commission propose d'imposer que les coupes soient faites par le titulaire du coupon uniquement car il y a trop d'abus quand elles sont faites par des tiers. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité.
 - La remise des coupons se fera le 5 novembre à 8h30 à la mairie par la commission.
- Parcelle 13 : la commission propose de valider le devis 1 sans les protections individuelles et le devis 2 avec une clôture globale. Le coût global de la plantation reste inférieur au 40 000 € HT accepté initialement par le conseil.
- L'ONF propose deux options à la commune pour les parcelles d'épicéas (2,23,24,25).

Il est possible de replanter la partie déjà coupée avec d'autres essences dès maintenant ou d'exploiter le restant de ces mêmes parcelles et de replanter tout après les coupes à blanc. Il est important de noter que le plan de relance permet de bénéficier d'une subvention de 60 à 80% pour

les plantations mais uniquement sur les parcelles d'épicéas totalement exploitées. Les conditions pour les plans de relances 2023 ne sont pas encore connues. Les parcelles concernées sont en parties attaquées par les scolytes. Il n'est pas possible de déterminer la vitesse à laquelle les arbres sains seront contaminés. Le coût de la plantation sur l'ensemble des parcelles s'élèverait à 157 000€ selon l'estimation de l'ONF. Le Conseil déplore l'état actuel de la forêt et les coupes sanitaires obligatoires, toutefois, le risque de propagation est trop important et les pertes seraient encore plus conséquentes s'il attend trop. Après délibération, le Conseil approuve la proposition de coupe de l'ONF à 7 voix pour et 3 abstentions. Délibération 2022/09-04

- Chemin de Bligny sur la partie haute, jusqu'après le hangar de M. LECLERE

Le trafic a augmenté et de l'eau coule sur la route à cause d'un fossé détérioré. Le Conseil demande que les riverains soient plus respectueux des chemins communaux et que la vitesse soit réduite. Le Conseil s'accorde sur l'alternance des investissements, en faveur des agriculteurs et des viticulteurs. Des travaux ayant été faits chemin des Vignes en 2019 et 2021, le chemin de Bligny peut l'être également. Un devis de l'entreprise SOLOTRA s'élève à 44 914.80 € TTC pour une remise en état durable sur 440m² avec renforcement de rives. Après délibération, le conseil approuve à 7 voix pour et 3 abstentions. Délibération 2022/09-05

- Chemin de Chambrecy (derrière le cimetière italien) : un viticulteur souhaite replanter sa parcelle et s'est aperçue que le chemin communal empiétait sur celle-ci. De l'autre côté, un champ sur le territoire de Chambrecy empiète sur le chemin. M. DOLÉ se charge de prendre contact avec le Maire de Chambrecy.

- Proposition terrain à acheter : derrière le foyer rural, vers la benne à verre, un agriculteur propose sa parcelle à la commune. La commission propose de décliner l'offre. La parcelle n'est pas constructible. Il n'y a pas d'intérêt pour la commune. Le conseil approuve la décision de la commission. Le propriétaire sera avisé par courrier.

- Sécurité routière : le département propose au Conseil de faire partie d'un programme expérimental sur le marquage au sol des priorité à droite. Tous les membres présents sont d'accord.

Questions diverses :

Une personne viendra le 24/09 en mairie pour présenter son projet de foodtruck. Le conseil est invité à cette rencontre.

Les avis d'impôts fonciers ont considérablement augmenté. Un communiqué sera fait aux administrés pour confirmer que le conseil n'a pas augmenté les taxes communales, les valeurs locatives ont dues être ajustées par les services fiscaux en fonction de l'inflation. La mairie contactera le conseiller aux décideurs locaux pour plus de précisions.

Des problèmes d'éclairages publics ont été constatés pendant les vendanges. Le nécessaire a été fait.

La commande de fleurs pour le 11 novembre sera gérée par M. WATIER.

Les décorations pour les entrées du village sont en cours de réalisation.

Le passage du cirque n'a pas été très apprécié des spectateurs et des riverains.

Il est signalé de nouveaux problèmes de respect des consignes de sécurité par l'employé communal lors de l'entretien des trottoirs en bordure de voirie. Il lui est également reproché un défaut d'entretien global du village. M. DOLÉ demande au Conseil ce qu'il souhaite faire à ce sujet. Il rappelle que des actions ont déjà été menées, sans succès.

Il est demandé que Mme RODRIGUES qui l'aide dans ses tâches soit rémunérée. Le Conseil désapprouve cette proposition qui alourdirait encore la charge financière d'entretien du village.

Il est suggéré au Conseil l'achat de panneau « ralentir enfants ». Le Conseil est partagé entre le devoir de faire ralentir les automobilistes et la demande du Département de supprimer tous les panneaux hors règlementaires.

Il est redemandé d'installer un panneau de tonnage (limitation 15T) près du terrain de foot, à la cabane de Chasse avec une demande de dérogation obligatoire en mairie. Le panneau à l'entrée du bois, près de la route de la Neuville qui a été endommagé doit être remis.

Des conseillers souhaitent remercier Mme RODRIGUES DA CRUZ pour son investissement pour les enfants de Chaumuzy. Il n'y a que des retours positifs sur ses ateliers.

Les arrosoirs des cimetières doivent être changés.

Une haie doit être plantée sur le terrain d'un administré, le propriétaire souhaite proposer aux écoles de participer.

La séance est levée à 00h15.